

MAEC 2023 – 2027

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce programme a pour objectif d'encourager les **pratiques agricoles** qui permettent de répondre aux **enjeux environnementaux** identifiés sur le territoire : améliorer la qualité de l'eau, diminuer l'érosion des sols et protéger la biodiversité.

Les **agriculteurs volontaires** s'engagent à respecter le **cahier des charges** de la/des mesure(s) souscrite(s) pour 5 ans, et perçoivent en retour une **compensation financière** annuelle payée à l'hectare.

L'EPAB est porteur du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de la Baie de Douarnenez. Les mesures proposées et les cahiers des charges peuvent être différents d'un territoire à l'autre.

LES TYPES DE MESURES

Comme pour l'ancienne programmation, il existe deux types de mesures :

- Les **mesures systèmes** : l'exploitant engage la totalité de sa ferme
- Les **mesures localisées** (ou biodiversité) : l'exploitant engage une partie de sa ferme (haie, parcelle...)

Toutes les mesures ne sont pas cumulables entre elles !!

LISTE DES MESURES OUVERTES SUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ EN 2025

Mesure	Éléments éligibles	Niveau	Code	Montants /ha/an	Plafond ⁽¹⁾
Eau – Pesticides	TA	3	PHY6	306 €	12 000 €
Eau – Couverture – Pesticides	TA	3	COV6	347 €	12 000 €
Mesures système Eau – Fertilisation – Couverture – Herbicides adaptée à la lutte contre les algues vertes	TA	1	FER3	152 €	8 000 €
		2	FER4	248 €	10 000 €
		3	FER5	343 €	12 000 €
Eau – Fertilisation – Pesticides	TA		FER6	212 €	8 000 €
Eau – Arboriculture	Arb.		ARB1	527 €	8 000 €
Elevages d'herbivores	TA, PT, PP	1	HBV1	121 €	8 000 €
		2	HBV2	177 €	10 000 €
		3	HBV3	233 €	12 000 €

⁽¹⁾ La transparence GAEC s'applique

LISTE DES MESURES OUVERTES SUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ EN 2025 (SUITE)

Mesures localisées

Mesure	Éléments éligibles	Niveau	Code	Montants /ha/an	Plafond ⁽¹⁾
Biodiversité - Milieux humides	PP		MHU1	150 €	8 000 €
		(+ pâturage)	MHU2	201 €	8 000 €
Biodiversité - Création de prairies	PT		CPRA	358 €	8 000 €
Biodiversité - Protection des espèces (retard de fauche/pâturage)	PT, PP	2 : Au 15 juin	ESP2	145 €	5 000 €
		3 : Au 25 juin	ESP3	200 €	6 000 €
		4 : Au 5 juillet	ESP4	254 €	7 000 €
Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	PP		OUV1	153 €	8 000 €
		(+ pâturage)	OUV2	204 €	8 000 €
Biodiversité - Entretien durable des IAE (Haies / ripisylves)	Ligneux		IAE1	0,8 €/mètre	8 000 €

⁽¹⁾ La transparence GAEC s'applique

DÉMARCHES ET OBLIGATIONS TRANSVERSALES

Mesures système (herbivores, eau, sol)	Mesures localisées (biodiversité)
Réalisation d'un diagnostic MAEC (à transmettre à la DDTM avant le 15 Septembre 2025)	
Notifier vos souhaits d'engagement à l'EPAB afin de réserver le budget nécessaire	
Déclaration d'engagement pour le 15 Mai 2025 (dans la déclaration PAC)	
Une formation à réaliser dans les 2 premières années	
Enregistrer les pratiques	
Engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation	Plan de gestion

Diagnostic MAEC = Etude pour flécher la/les MAEC pertinentes pour l'exploitation et proposer les pratiques à mettre en œuvre pour y prétendre. Il est **individuel, obligatoire, gratuit** (prise en charge possible via le Plan Algues Vertes) et **non contractuel** (= pas d'obligation d'engagement).

En baie de Douarnenez, il est **réalisé par les organismes de conseils agréés** (mesures systèmes) et/ou par **l'EPAB** (mesures localisées) : contacts ci-après.

Selon la localisation de l'exploitation et des parcelles, le rattachement à un territoire voisin est possible. Les référents MAEC pourront vous guider.

CONTACTS

Pour plus d'informations sur les MAEC :

EPAB

(Etablissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez)

Aurélie LE FOLL

pole.prevention@epab.fr

06 47 38 01 99

Pour prendre rendez-vous pour réaliser le diagnostic MAEC :

CERFRANCE FINISTERE

Cédric MAGUER

cmaguer@29.cerfrance.fr

02 98 52 51 54

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE

Mathilde MARSAULT

mathilde.marsault@bretagne.chambagri.fr

06 74 78 39 82

EPAB

Aurélie LE FOLL

pole.prevention@epab.fr

06 47 38 01 99

EUREDEN PRESTAÉ

Anaïs QUEINNEC

anais.queinnec@eureden.com

06 07 25 11 72

GAB 29

Jérôme LE PAPE

j.lepape@agrobio-bretagne.org

06 71 27 25 30

INNOVAL

Claire MARTIN

claire.martin@innoval.com

06 77 05 43 69

4E CONSEILS

Gaëlle STEPHAN

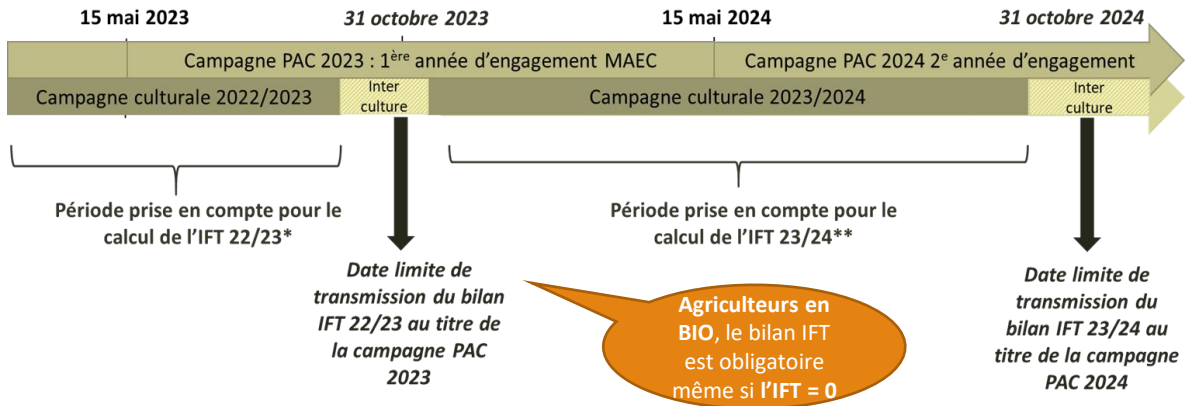
gaelle@4econseils.com

06 02 06 26 99

DOCUMENTS DEMANDÉS POUR LE DIAGNOSTIC

- Déclaration PAC 2024
- Registre phytosanitaire
- Inventaires animaux
- Cahier de fertilisation
- Déclaration Flux Azote

→ Certains diagnostics seront donc réalisés après la déclaration d'engagement en MAEC



* Cette période n'induit pas de contrainte en termes d'IFT de référence à ne pas dépasser (l'obligation de baisse des IFT commence à partir de la deuxième année d'engagement)

** Premier IFT à comparer aux IFT de référence (au titre de la deuxième année d'engagement)